

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de protection des droits

Réf.: DAJP/2022-128

# Décision de nomination d'un directeur par intérim chargé de l'administration du service universitaire des activités physiques et sportives

## LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 714-1 et D. 714-41 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu les statuts du service universitaire des activités physiques et sportives ;

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud GIACOMETTI en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu la démission de M. Vincent COFFIN en date du 24 février 2022 ;

Vu le guide des achats et des procédures marchés en vigueur ;

## DÉCIDE

### Article 1er: Nomination d'un directeur par intérim

M. Loïc VAILLANT, professeur des universités – praticien hospitalier, président honoraire de l'université de Tours, est nommé directeur par intérim afin d'assurer l'administration provisoire du service universitaire des activités physiques et sportives, ce jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur du SUAPS conformément à ses statuts ou, à défaut, jusqu'au 31 août 2023 au plus tard.

# Article 2 : Délégation de signature

Il est donné délégation de signature à M. Loïc VAILLANT, en lieu et place de M. Vincent COFFIN, dans les conditions fixées par les articles 3 et 15 de la décision n°DAJ/2020-712 en date du 01 décembre 2020 portant délégation de signature du président de l'université.

Pour ce qui est des actes à caractère financier, l'imputation se fera sur les centres financiers du service universitaire des activités physiques et sportives énoncés dans le tableau de l'article 4 de la décision mentionnée à l'alinéa précédent.

### Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs.

#### Article 4 : Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 8 mars 2022.

Arnaud GIACOMETTI

A. Giacomotic

Président de l'université

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : 08/03/2022

Transmise au Recteur le : 08/03/2022

♥ Université de Tours







## Article 5: Modification

A compter de la signature de la présente décision, l'article 1er est modifié, la nomination de M. Loïc Vaillant comme directeur par intérim du SUAPS est prolongée jusqu'à désignation d'un nouveau directeur conformément aux statuts du SUAPS ou, à défaut, jusqu'au 31 août 2023 au plus tard.

Fait à Tours, le 24 août 2022.

Arnaud GIACOMETTI

A. Gjacomotic

Président de l'université

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine Décision publiée sur le site internet de l'université le : 24/08/2022

Transmise au Recteur le : 24/08/2022